



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU JEUDI 25 MARS 2021

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
18/03/2021

Nombre de délégués en exercice	298
Nombre de membres présents	167
Nombre de voix exprimées	169

L'an deux-mille-vingt-et-un, les vingt-cinq mars, à quatorze heures, le Comité Syndical s'est réuni à huis clos dans douze salles en visio-conférence, comme le prévoit l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 et l'arrêté n°21_038_A de Madame la Présidente du Syndicat EAU47 du 17/02/2021.

n° 21_048_C

Objet de la délibération :
Détermination du montant des abonnements aux services de l'eau potable et de l'assainissement applicables selon les catégories d'usagers

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames et Messieurs : Jean-Louis COUREAU (Puymirol), Françoise LABORDE (La-Sauvetat-sur-Lède), Jean-Pierre VICINI (Thouars-sur-Garonne), Julie CASTILLO (Casteljaloux), Guillaume LEPERS (Villeneuve-sur-Lot), Jean-Pierre MOULY (Fumel), Pierre SICAUD (Castillonès) et Pierre IMBERT (Caumont-sur-Garonne).

Délégués titulaires ou suppléants :

Syndicat EAU47 à AGEN :

Mesdames, Messieurs : Jean-Louis TONICELLO (La Sauvetat-de-Savères), Guy GRIALOU (Saint-Jean-de-Thurac), Gabriel GOUDEZEUNE (Saint-Maurin) et Michaël DELPUC (Tayrac).

Publié le 01/04/2021

Salle Carbonnier à CASTILLONNÈS :

Mesdames, Messieurs : José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Andrée AUVRAY (Dévillac), Julien ERNOUT (Doudrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Sophie MARTIN (Ferrensac), Alain BOUCHERON (Lalandusse), François BOUYOU (Mazières-Naresse), Jean-Noël VACQUÉ (Miramont-de-Guyenne), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Thierry TRIAYRE (Rayet), Alain VERGNIAUD (Rives), Serge BENNE (Saint-Étienne-de-Villéréal) Pierre ZARA (Saint-Martin-de-Villéréal), Marie-José BONADONA (Saint-Pardoux-Isaac) et Guillaume GUÉRIN (Sérignac-Péboudou).

Salle des Fêtes de DAMAZAN :

Mesdames, Messieurs : Jeanne CHEVALIER (Anzex), Yves SABOURIN (Beauziac), François THOLLON-POMMEROL (Boussès), Michel MASSET (Damazan), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Isabelle TEULIÈRE (Pindères), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch-d'Agenais), Bernard SAUBOI (Saint-Léger), Christine MERLIN CHABOT (Sainte-Gemme-Martailac) et Françoise RIVETTA (Sauméjan).

Salle du Foirail à DURAS :

Mesdames, Messieurs : Chantal TEYSSIER (Agnac), Michel GRIMAUD (Allemans-du-Dropt), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Jacques MORISE (Castelnau-sur-Gupie), Alain DELANNE (Duras), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Christian PAGNOT (Lévignac-de-Guyenne), Alain BUGGIN (Loubès-Bernac), Daniel BORDENEUVE (Mauvezin-sur-Gupie), Serge CADIOT (Pardaillan), Jacques POITEVIN (Roumagne), Jean-Jacques FOULOU (Saint-Jean-de-Duras), Michel LAFARGUE (Saint-Martin-Petit), Michel JAY (Saint-Pierre-sur-Dropt), Laurent MERSIE (Savignac-de Duras) et Bernard PATISSOU (Soumensac).

Salle des Fêtes à FAUILLET :

Mesdames, Messieurs : Françoise MARBOTTE (Armillac), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Alain LERDU (Birac-sur-Trec), Martin LAVOYER (Brugnac), Rémi MOREAU (Coulx), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Marc BIRAU (Labretonie), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Alain LARQUEY (Longueville), Joël COURBIER (Montignac-Toupinerie), Nadine LE JEUNE (Saint-Barthélemy d'Agenais), Jean-Michel POIGNANT (Saint-Pardoux-du-Breuil), Didier RESSIoT et Antoine MILANESE (Sainte-Bazeille), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins) et Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais).

Salle du Conseil municipal à FOURQUES-SUR-GARONNE :

Mesdames, Messieurs : Jacques VERDELET (Lagruère), André MESSINES (Monheurt), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Gérard BOUSQUET (Sainte-Marthe), Alain BROUILLET (Sénestis) et Alain DALLA MARIA (Villeteau).

Salle du Conseil municipal à FUMEL :

Mesdames, Messieurs : Pierre ALLEMAND (Anthé), Jacques DUBICKI – 2 voix (Blanquefort-sur-Briolance et St La Lémance), Jean-Marie QUEREL (Bourlens), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Jean-Pierre MOULY, Gérard COURATIN (Lacapelle-Biron), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), Jeanine MARSAT (Saint-Front-sur-Lémance), Jean-Marc CHAMANDE (Saint-Vite), Janick CAZETTE (Salles), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre-la-Lémance), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais) et Jean-Pierre LOPEZ (Trentels).

Salle des Fêtes à MONFLANQUIN :

Mesdames, Messieurs : Brigitte PAYERAS (Beaugas), Bruno SAPHY (Boudy-de-Beauregard), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON (Casseneuil), Marie-Christine GLAUNEZ GODARD (Castelnau-de-Gratecambe), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Bruno LAZZARINI (Le Lédat), Claudie CADDoux (Monbahus), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Henri CORBEL (Monflanquin), René ARCHAMBAUD (Montignac-de-Lauzun), Pascal DANDY (Monviel), Henry MATTANA (Pailloles), Marcel CALMETTE (Paulhiac), Jean-Luc PERRY (Saint-Eutrope-de-Born), Marie-Christine BICHE (Saint-Maurice-de-Lestapel) et Joël BRAZZOROTTO (Savignac-sur-Leyze),

AGRINOVE à NÉRAC :

Mesdames, Messieurs : Lionel LABARTHE (Andiran), William BALDI (Montesquieu), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), Hugues DAVID (Nérac), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Alain LALANNE (Réaup-Lisse), Patrice JACQUIN (Sainte-Maure-de-Peyriac), François TISSOT (Sos), Daniel FRICARD (Vianne), Brigitte RIBERA (Xaintrailles).

La Régie d'Exploitation EAU47 à NÉRAC :

Mesdames, Messieurs : Valérie TONIN (Barbaste), Alban CASSAGNABÈRE (Calignac), Éric LABADIE (Espieus), Brigitte CERVERA (Fieus), Denis SOUILHÉ (Francescas), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Serge PERES (Lasserre), Ludovic BIASOTTO (Lavardac), Calogero ARGENTO (Le Nomdieu), Pierre DUCOMET (Mézin), Josiane SOURBES (Moncaut), Isabelle LENSEIGNE (Moncrabeau) et Jérôme BONNE (Montagnac-sur-Auvignon).

Salle Saint Clair à PORT SAINTE MARIE :

Mesdames, Messieurs : Claudine MARTY (Bourran), Jean-Pierre PEROLARI (Granges-sur-Lot), Christine PUJOL (La Croix Blanche), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Alain GIBRAT (Laugnac), Jean-Michel SAINT-SIMON (Le Temple-sur-Lot), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan-Petit), Thierry BROUILLARD (Port-Sainte-Marie), Aldo RUGGERI (Prayssas), Marie-Thérèse MEROT (Saint-Sardos), Michel DAYNES (Sainte-Livrade-sur-Lot) et Daniel RENTENIER (Sembas).

Salle du Conseil Municipal à SAINT SYLVESTRE SUR LOT :

Mesdames, Messieurs : Alain BAYSSIE (Cassignas), Valérie NODON DE MON DARON (Cauzac), Chantal GILLES (Dausse), Olivier AILLET (Engayrac), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Guy VICTOR (Hauteville-la-Tour), Bernard BARRIÈRES (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), Jean-Marc SCHMITZ et Jean-François BONNET (Penne d'Agenais), Cécile DURGUEIL (Pujols), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Bernard REGNARD (Saint-Amans-du-Pech), Daniel LESTIEU et Jean-Pierre BABIEL (Saint-Sylvestre-sur-Lot) et Jacques BUCHOUL (Trémons).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames ou Messieurs : Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet-sur-Baïse), Pascal DOUCET (Casteljaloux), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Sylvain DA DALT (Durance), Martial DESCHAMPS (Fargues-sur-Ourbise), Éric JEAN (Grézet-Cavagnan), Daniel LATASTE (La Réunion), Nicole BERNADET (Labastide-Castel-Amouroux), Bernard GARIN (Leyritz-Moncassin), Maurice PIERRE (Nicole), Marie-Line CRAGNOLINI (Saint-Léon), Jean-Luc MINBIELLE (Saint-Martin-Curton), Grégory CAMARA GONZALES (Saint-Pierre-de-Buzet), Denis BERTRAND (Villefranche-du-Queyran), Alain LORENZELLI (Bruch), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Pierre RÉAU (Le Fréchou), Gilles ROMET (Le Saumont), Christian GILLET (Casseneuil), Line LALURIE (Castelmoron-sur-Lot), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave-sur-Lot), Isabelle LABONNE (Lougratte), Patrick FERRÉ (Monflanquin), Jean-Michel BOSCH (Montastruc), Yoann KEMPEN (Moulinet), Guillaume MIOSSÉ (Pinel-Hauterive), Bruno RIGAUT (Saint-Étienne-de-Fougères), Pierre JEANNEAU (Saint-Pastour), Christiane LARTIGUE (Ségas), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Patrick YAOUANC (Calonges), William MIALLET (Fourques-sur-Garonne), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Alain PASCAL et Muriel FIGUEIRA (Marmande), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Pierre GRANGE et Jean-Marie BAZAS (Si Garonne Gascogne), Jannick ORJUBIN (Auriac-sur-Dropt), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Éric DELMOTTE (Caubon-Saint-Sauveur), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat-du-Dropt), Françoise NOVAK (Lachapelle), David DUSSEVAL (Lagupie), Romain EYGUIÈRE (Moustier), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrière), Laura PENICAUD (Saint-Astier), Michel COUZIGOU (Saint-Avit), Denis MORVAN (Saint-Géraud), Mathieu DELIGNAC (Saint-Sernin), Daniel CHATAING (Sainte-Colombe-de-Duras), Pascal CHAUGIER (Villeneuve-de-Duras), Thierry BOZZELLI (Nérac), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Michel FOURTEAU (Saint-Pé-Saint-Simon), Bruno BUISSON (Saint-Vincent-de-Lamontjoie), Christian LAPORTE (Condezaygues), Didier CAYSSILLE – 2 voix (Cuzorn et Si La Lémance), Maxime ALBASI (Fumel), Bruno GUÉDES PIRES (Gavaudun), Reyne VEYSSIÈRE (Masquières), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron-Libos),

Pascal PAVARD (Montagnac-sur-Lède), Jean-Michel MESSI (Saint-Aubin), Christelle BAISIR (Saint-Georges) Jean-Luc MUCHA (Thézac), Didier VAYSSIÈRE (SI La Lémance), Patrick LABAISSE (Allez-et-Cazeneuve), Marielle BREUIL (Bazens), Didier RIVIÈRE (Castella), Jean-Pierre CAUSERO (Clermont-Dessous), Nicolas JANAILLAC (Cours), Yolande MARIA (Dolmayrac), Mireille PROVENT (Fréгимont), Georges LEBON (Galapian), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte-sur-Lot), Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue), Joël BERNARD (Laroque-Timbaut), Arnaud PILON (Madaillan), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Jocelyne TRÉVISAN (Saint-Laurent), Sylvie RECOUSSINE (Saint-Robert), Marc PÉNICAUD (Saint-Salvy), Xavier JOURD'HUI (Sainte-Colombe-de-Villeneuve), Patrick BEHAGUE (Sainte-Livrade-sur-Lot), Nadège BISSIÈRES (Agmé), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Jean-Louis MARCHI (Gontaud-de-Nogaret), Séverine BANCON (Grateloup-Saint-Gayrand), Pierre CAMANI (Puymiclan), Denis DUTEIL (Taillebourg), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Alexandre BOUSQUET (Varès), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil), Serge BERTHOUMIEUX (Dondas), Yves MAHIEU (Saint-Martin-de-Beauville), Aurore MOLIE (Saint-Romain-le-Noble), Jany DOTTOR (Saint-Urcisse), Nicole GÉRIION (Cahuzac), Habib HANANA (Lauzun), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Luc SAUVE (Miramont-de-Guyenne), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Christian PENOT (Puysserampion), Pascal GALOPIN (Saint-Colom-de-Lauzun), Jean-Louis BONETTI (Saint-Quentin-du-Dropt), Jean-Alain BOUTELIER (Seyches), Alain ROLAND (Tourliac), Guillaume MOLIERAC (Villeréal), Romain JOLLY (Auradou), Annie REIMHERR (Beauville), Pascal MOURGUES et Damien LELAURAIN (Bias), Patrice LALO (Blaymont), Gaël SALLES (Monbalen), Christiane LAFAYE-LAMBERT (Pujols), Jean-Pierre HUERGA (Saint-Antoine-de-Ficalba), Benjamin BONIFAY (Saint-Beauzeil), Michel ROUQUIER (Valeilles), Gérard RÉGNIER, Michel LAVILLE et Freddy GUEUDUN (Villeneuve-sur-Lot).

Secrétaire de Séance : Guy GRIALOU (Saint-Jean-de-Thurac)

Objet de la délibération :**DÉTERMINATION DU MONTANT DES ABONNEMENTS AUX SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT APPLICABLES SELON LES CATEGORIES D'USAGERS**

Madame la Présidente présente à l'Assemblée l'exposé suivant :

VU le Code Général de Collectivités Territoriales et en particulier :

- ses articles L.2224-7 et L.2224-8 et suivants relatifs aux services d'eau potable et d'assainissement ;
- ses articles L.2224-1 et suivants, L.2224-11 et L.2224-12-3 relatifs aux modalités de financement des services publics industriels et commerciaux (SPIC) d'eau et d'assainissement ;
- son article L.5212-19 relatif aux recettes du budget d'un syndicat ;

VU les Statuts du Syndicat EAU47, approuvés par arrêté interpréfectoral n° 47-2020-12-24-006 en date du 28 décembre 2020 portant actualisation du périmètre et des compétences transférées au 1^{er} janvier 2021 ;

VU les délibérations du Comité syndical :

- n° 20_072_CBIS et 20_082_C du 26 novembre 2020 déterminant les **tarifs** des redevances d'eau potable et d'assainissement applicables sur le territoire d'EAU47 à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- n° 18_047_C du 27 mars 2018 par laquelle le Comité a défini les modalités pour les **abonnements « multipoints de livraison »**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser le mode de calcul de l'abonnement applicable aux différentes catégories d'usagers afin de veiller au principe d'égalité de traitement de ceux-ci face au service public de l'eau comme celui de l'assainissement ;

Madame la Présidente propose à l'Assemblée de clarifier ce mode de calcul afin de garantir l'égalité de traitement entre usagers, tout en préservant les moyens financiers du Syndicat EAU47.

**Sur proposition de la Présidente, et après en avoir délibéré,
LE COMITÉ SYNDICAL :**

À la majorité des membres présents (1 abstention)

DÉTERMINE, selon les catégories d'usagers des services d'eau potable et d'assainissement, le calcul de l'abonnement qui leur est appliqué, selon les conditions suivantes, applicables sur tous les Territoires EAU47 exploités en délégation de service public ou en régie :

Catégorie d'usagers	Nature de l'abonnement pour l'eau potable comme pour l'assainissement
Branchements ordinaires	Abonnements ordinaires
Branchement d'immeubles collectifs alimentés en eau potable dans le cadre d'un abonnement unique (pas d'individualisation des abonnements pour chaque logement de l'immeuble)	Autant d'abonnements (multi parts fixes) que d'unités de logements ou d'activités desservies par le branchement, pour l'eau potable comme pour l'assainissement
Branchements communaux à usage privé	Abonnements ordinaires ou multi parts fixes pour l'eau potable comme pour l'assainissement
Branchements communaux à usage public	Abonnements « multipoint de livraison » pour l'eau potable Abonnements ordinaires pour l'assainissement
ACTIVITÉS TOURISTIQUES SAISONNIÈRES (ou courts séjours) : gîtes, camping	Abonnements « multipoint de livraison » pour l'eau potable autant d'abonnement (multi parts fixes) que d'unités de logements ou d'activités desservies par le branchement pour l'assainissement
AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (industrielles, commerciales, agricoles...)	Abonnements ordinaires ou tarif gros consommateurs

DÉTERMINE pour l'eau potable, la composition des abonnements « multipoint de livraison », selon les conditions suivantes :

Eau potable : composition des abonnements « multipoints de livraison »													
Abonnement « multipoint de livraison »	De 1 à 5 unités immobilières (ou logements) : Facturation d'une seule part fixe pour l'ensemble ;												
	Au-delà de 6 unités immobilières : Facturation (en plus de la part fixe de 1 à 5 unités) d'une seule part fixe pour 10 unités immobilières (ou logements) supplémentaires												
	▪ soit :												
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nbre d'unités immobilières</th> <th>De 1 à 5</th> <th>De 6 à 15</th> <th>De 16 à 25</th> <th>De 26 à 35</th> <th>Etc.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Part(s) fixe(s) facturée(s)</td> <td>1</td> <td>1 + 1 = 2</td> <td>1 + 2 = 3</td> <td>1+3= 4</td> <td>Progressivité</td> </tr> </tbody> </table>	Nbre d'unités immobilières	De 1 à 5	De 6 à 15	De 16 à 25	De 26 à 35	Etc.	Part(s) fixe(s) facturée(s)	1	1 + 1 = 2	1 + 2 = 3	1+3= 4	Progressivité
Nbre d'unités immobilières	De 1 à 5	De 6 à 15	De 16 à 25	De 26 à 35	Etc.								
Part(s) fixe(s) facturée(s)	1	1 + 1 = 2	1 + 2 = 3	1+3= 4	Progressivité								

DIT que dans tous les cas :

- les montants appliqués pour les abonnements (parts fixes) sont ceux en vigueur pour les usagers domestiques ou « gros consommateurs », tels que déterminés par délibération et dans les contrats de Délégation de Service Public ;

DIT que la présente délibération :

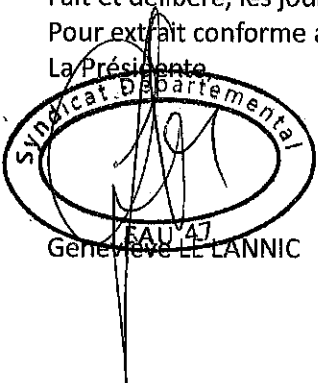
- complète la délibération n° 20_072_CBIS (tarifs de la redevance « eau potable » 2021) susvisée ;
- complète la délibération n° 20_082_C (tarifs de la redevance « assainissement collectif » 2021) susvisée ;
- abroge et remplace la délibération 18_047_C susvisée ;

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente délibération, et tout autre document s'y rattachant et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

La Présidente



Geneviève LL LANNIC

The image shows a circular stamp with the text "Syndicat Départemental" around the top edge and "EAU 47" at the bottom. A handwritten signature is written over the stamp. Below the stamp, the name "Geneviève LL LANNIC" is printed.

AR PREFECTURE

047-254702491-20210325-21_048_C-DE

Reçu le 01/04/2021